

Roch Euloge N'ZOBO

Evolutions générales du contexte politique et législatif

Elections nationales

La République du Congo a connu une situation politique très tendue en 2015 en raison de la volonté du Président Denis SASSOU NGUESSO d'organiser un referendum en vue de changer la Constitution. L'opposition lui a reproché de recourir à ce processus pour lui permettre de briguer un troisième mandat. Ainsi, la campagne électorale est émaillée de heurts entre les manifestants et la force publique. Par exemple, en septembre et octobre 2015, plusieurs manifestations violentes se sont soldées par des dizaines de morts et de blessés, notamment à Brazzaville et Pointe-Noire. Les élections sont fixées pour mars 2016.



Changements intervenus dans la législation

La Constitution qui a été promulguée à l'issue du referendum du 25 octobre 2015 a consacré la protection constitutionnelle des droits des Populations Autochtones. En effet, son article 16 stipule : « *L'état assure la promotion et la protection des droits des populations autochtones* ».

En 2015, le Ministère de l'Economie forestière et du Développement durable a poursuivi le processus de révision du Code forestier enclenché en 2013. La société civile à travers la Plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF) y avait apporté ses contributions en vue d'améliorer cette législation, notamment s'agissant de la garantie des droits fonciers coutumiers, l'accès aux ressources naturelles, le partage des bénéfices, les droits d'usages, la foresterie communautaire, le classement et déclassement des forêts ainsi que l'implication des communautés locales et des Populations Autochtones dans la gestion de la forêt. Le brouillon de cet avant projet de loi a fait l'objet d'une relecture par le gouvernement avant sa transmission au Parlement pour adoption. La société civile ainsi que les représentants des Populations Autochtones sont préoccupés par la lenteur de ce processus ainsi que par le manque de transparence dans lequel cette relecture a été effectuée par le cabinet du Ministère de l'économie forestière et du développement durable. De même, elle craint que certaines de ses priorités qui avaient été prises en compte dans la première mouture du code issue des consultations ne soient retirées du document final qui sera transmis au parlement pour adoption.

Politiques, programmes, projets et autres changements ou événements particuliers ayant une conséquence sur les Peuples Autochtones

Ajustements structurels gouvernementaux ou programme de libéralisation économique, programmes de développement gouvernementaux à vocation locale ou nationale, assistance étrangère au développement, programmes de préservation de l'environnement, programmes éducatifs, etc.

En 2015, le Ministère de l'Economie forestière et du Développement durable a engagé un processus d'élaboration de sa politique forestière avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Mais ce processus n'a pas inclut une consultation effective des Populations Autochtones dans les départements. Actuellement, le projet de document de la politique forestière nationale est en attente d'être validé par le gouvernement.

La mise en œuvre du plan d'action national pour l'amélioration de la qualité de vie des Populations Autochtones qui avait été élaboré par le Réseau national des Populations Autochtones du Congo avec l'appui des Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) sous la tutelle du Ministère des Affaires sociales pour 2009-2013 n'ayant pas débuté, elle a été ramené à 2014-2017. Force est de constater qu'à un an de la fin du projet, aucune activité significative n'a été réalisée alors que le financement de ce plan d'action est inscrit au budget de l'Etat.

Depuis plusieurs années, les organisations de la société civile sous la supervision de l'église catholique, mettent en œuvre un programme ORA (Observer, Réfléchir, Agir) spécialisé dans l'alphabétisation des enfants autochtones. Mais par manque de

financement, plusieurs écoles ont fermé leurs portes dans le département de la Likouala.

De février à juillet 2015, le Cercle des droits de l'Homme et de développement (CDHD), une organisation spécialisée, entre autres, dans la promotion et la protection des droits des Populations Autochtones a réalisé une étude sur le Suivi de l'implication des communautés locales et populations autochtones dans le processus REDD+ en République du Congo : cas du projet Pikounda-Nord de la société CIB/OLAM dans le département de la Sangha¹. Cette étude a conclu à une faible participation des Populations Autochtones.

Le mouvement autochtone

Crée en 2007, le Réseau national des Populations Autochtones du Congo (RENAPAC) est une Plateforme sensée représenter le mouvement associatif des Populations Autochtones. Le RENAPAC est souvent associé dans la plupart des processus et politiques ayant une incidence sur les Autochtones. Néanmoins, il faut noter la faible capacité des animateurs de cette structure. Un défi demeure s'agissant de leur aptitude à concevoir, élaborer et mettre en œuvre des projets. De même, il s'impose de renforcer leur processus d'appropriation de la loi portant promotion et protection des droits des Populations Autochtones.

Malgré les dispositions de la nouvelle constitution, aucune mesure n'est prise pour garantir la représentation politique des Populations Autochtones dans les institutions nationales. A titre d'exemple, il faut une caution de un million de francs CFA pour être candidat aux élections législatives ; et de vingt cinq millions pour se présenter aux présidentielles. Ce qui semble exclure de fait, la participation des Populations Autochtones.

Comme à l'accoutumée, le Ministère de la Justice et des droits humains a, à travers la Direction générale des droits humains et des libertés fondamentales, organisé la célébration de la journée internationale des Populations Autochtones le 9 août 2015. Cette festivité a essentiellement été organisée à Ouessou, dans le département de la Sangha. Les délégués des Autochtones sont venus des différents départements de la République du Congo. Il était prévu à l'occasion, des activités culturelles, sportives ainsi que des causeries débats. Malheureusement, les Autochtones ont déploré les mauvaises conditions d'organisation (transport, hébergement, nutrition) qui ont entaché la réussite de cette célébration. Le RENAPAC a saisi le Ministère de la Justice et des droits humains pour exprimer son désagrément face à cet échec.

Situation des femmes et de la jeunesse Autochtone. Il n'existe pas de structures formelles ou informelles qui favorisent spécifiquement le rôle des femmes et de la jeunesse dans le mouvement Autochtone en République du Congo. On a comptabilisé seulement cinq Autochtones à l'Université Marien Ngouabi.

Références

2. Analyse de la situation des enfants et des femmes autochtones, UNICEF 2008.

.

Roch Euloge N'ZOBO, Coordonnateur national du Cercle des droits de l'Homme et de développement (CDHD) a effectué ses études de droit à l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville. Après l'obtention d'une Maîtrise en droit privé, il s'est spécialisé en droits de l'Homme et en droit des Peuples Autochtones. Depuis 1998, il a œuvré au sein des organisations de la société civile. Expert en matière de gouvernance forestière, il a été le coordonnateur du projet ayant permis la contribution de la société civile à la promulgation de la loi portant promotion et protection des droits des Populations Autochtones en République du Congo.

Source : IWGIA The Indigenous World 2016

¹ Implication des communautés locales et des Populations Autochtones dans le processus REDD+ en République du Congo : cas du projet REDD+ Pikounda Nord de la société CIB/OLAM